CHSCTD33 du 16 mars 2016

Point 5

Monsieur le président, le 28 mai 2015 les représentants au CHSCT de la gironde vous ont adressé un avis relatif à la souffrance des enseignants du 1er degré accueillant un enfant fortement perturbateur, voire violent dans leur classe.

Votre prédécesseur nous a répondu le 19 juin que ces cas sont rares et que les mesures existantes en circonscription sont suffisantes. Nous avons tenu alors à démentir formellement ce constat des plus optimistes par retour de courrier le 21 juin 2015.

Aujourd’hui, la situation est alarmante : 1 fiche sur 5 est rédigée par des collègues souffrant de cette situation. Peut-on raisonnablement parler de cas rares ? Combien par ailleurs n’osent pas se déclarer ?

Une grande circonscription de la communauté urbaine a mis en place dans son PLF, une animation pédagogique sur ce point, nous tenons d’ailleurs à l’en féliciter. Initialement prévue pour 15 personnes sur une journée, c’est trois sessions qu’il a fallu tenir au vu de l’afflux des demandes (45).

Fait marquant, l’animation à laquelle j’ai eu la chance de participer, a été l’occasion de vrais débats, de paroles et d’expériences fortes, accueillis avec une écoute bienveillante et un discours déculpabilisateur : non les PE ne sont pas des éducateurs spécialisés, non, face à un enfant violent, ils ne sont pas tenus à lui demander de produire un travail lorsqu’il y a blocage. Ce serait bien la moindre des choses que ce discours soit relayé au plus haut niveau.

Mais il faut bien sur aller bien au-delà ; comment peut-on supporter que nos collègues se retrouvent parfois à devoir contenir seuls la violence verbale et physique d’un élève, pendant que le reste de la classe est livrée à lui-même. Il n’y a aucune personne dans l’école pour venir en aide à l’enseignant victime, ou bien ce sera en laissant une autre classe seule. Comment peut-on accepter qu’une telle épée de Damoclès pèse sur notre communauté éducative.

Les pratiques mises en place en circonscriptions fonctionne à vous entendre ? Dernièrement, rive droite, un élève qui avait nécessité pas moins de 13 interventions du SAMU pour cause de crises, a été déplacé sur une autre école ; résultat : arrêt de l’enseignante au bout de d’un mois.

L’heure n’est plus au déni mais à une réelle prise en compte de la souffrance avérée de ces collègues.